

FICHE PRATIQUE N°22

La prise en compte des effets de la transition écologique dans les référentiels

Thématique(s) principale(s) :	Référentiels	Version :	01/2026
Répertoire (s) visé(s) :	☒ RNCP - répertoire national ☒ RS - répertoire spécifique		
Procédure(s) d'enregistrement :	☒ Au nom de l'Etat ☒ Sur demande		

Le décret n° 2025-500 du 6 juin 2025 relatif à la certification professionnelle a modifié la rédaction des critères du 3° du R. 6113-9 et du 2° du R. 6113-11 pour indiquer que le référentiel de compétences intégrera désormais, en fonction de la certification professionnelle, la certification ou de l'habilitation « *Les effets de la transition écologique et de la transition numérique sur les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice des métiers ou emplois concernés par le projet de certification ou d'habilitation* ».

Son importance dans l'appréciation du dossier d'enregistrement varie en fonction des contraintes qui pèsent sur les domaines d'activité ou de compétences visés ou les métiers des publics cibles qui, eux-mêmes, peuvent prendre des formes variables.

Le commissariat général au développement durable (CGDD - Service de l'économie verte et solidaire) a publié en juillet 2025 un vademecum relatif à la prise en compte de la transition écologique dans les certifications professionnelles qui est un support de référence pour les déposants.

Les travaux du CGDD rappellent que la transition écologique fait face à de nombreux défis : transformation des modèles économiques, financement, réforme des politiques et marchés publics, justice sociale et territoriale, etc. et que certains de ces défis rythment la prise en compte de la transition écologique dans le monde de la certification professionnelle.

En pratique, l'intégration de la transition écologique dans les certifications professionnelles dépend :

- de la nature de la filière/du secteur et de la structuration de son activité économique :
- plus le secteur a un impact sur l'environnement et/ou est impacté par la transition écologique, plus l'analyse du travail doit être approfondie sur ces aspects. Pour les activités reposant sur des processus fortement consommateurs de ressources, énergivores ou polluants, une transformation profonde des compétences peut être nécessaire.
- plus les branches professionnelles sont structurées et matures, mieux elles peuvent identifier les besoins du marché du travail et ainsi contribuer à l'évolution des certifications professionnelles en participant activement à leur révision.
- du niveau de qualification et/ou de responsabilité du métier. Les référentiels ont pour objet le professionnel, et non son entreprise ou sa filière. Ils décrivent les compétences requises pour un emploi-type ou une activité professionnelle donnée, en précisant un niveau de responsabilité et d'autonomie correspondant à la qualification visée. Par exemple, un exécutant ne peut compenser des choix stratégiques de l'entreprise (matériaux utilisés, modes de production) qui relèvent des prérogatives de la direction.